



Politique d'intégration du Risque de durabilité

Natixis Investment Managers S.A.

Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité - qu'ils soit importants ou susceptibles de l'être - sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement de Natixis Investment Managers S.A. ("NIM S.A."), ce qui peut inclure les aspects de pure gestion ou organisationnels, ou de gestion des risques et/ou de gouvernance de ces mêmes processus.

La prise en considération des risques en matière de durabilité au sein de NIM S.A. revêt dès lors plusieurs formes, avant ou après la décision d'investissement et qui sont davantage détaillés ci-après. Les politiques mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site internet de NIM S.A.



Table des matières

1. Prise en compte du risque de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement	3
1.1. La politique ESG de Natixis Investment Managers	3
1.2. L'intégration de l'ESG et le risque de durabilité au sein de Natixis Investment Managers International.....	3
1.3. Politiques d'exclusion.....	4
2. Vote et engagement au sein de Natixis Investment Managers S.A.	4
3. Prise en compte du risque en matière de durabilité dans le cadre de la politique de rémunération.....	4
4. Programme de surveillance ESG de Natixis Investment Managers S.A.....	4

1. Prise en compte du risque de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement

1.1. La politique ESG de Natixis Investment

Natixis Investment Managers S.A. est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés et en ligne avec l'approche Active Thinking^{®1}.

Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement ;
- la gestion ainsi que l'actionnariat actif ;
- des politiques d'exclusions.

La démarche d'investissement responsable du Groupe est détaillée dans la Politique ESG et le Rapport d'Investissement Responsable de Natixis Investment Managers, qui détaille les convictions, les standards et la gouvernance de l'implémentation des pratiques ESG au sein du Groupe.

Dans ce cadre, les Affiliés sont encouragés à intégrer les critères ESG dans leurs décisions d'investissement, d'être des gestionnaires actifs, d'adhérer aux normes locales et de partager les meilleures pratiques lorsque cela est possible. Compte tenu de la structure multi-affiliés, il appartient aux Affiliés de décider comment implémenter cette politique. Beaucoup d'entre eux possèdent leurs propres politiques d'investissement responsable, ainsi que des comités ou des conseils consultatifs dédiés aux questions ESG. Certains Affiliés se sont également dotés de politiques intégrant d'autres aspects des enjeux ESG, notamment l'engagement et le vote par procuration. Une partie des Affiliés rendent également compte des performances ESG par le biais de bulletins d'information et de points réguliers sur leurs fonds.

La politique de Natixis IM contient également des lignes directrices sur les exclusions et sur l'approche de Natixis Investment Managers en matière de risques climatiques.

De nombreux Affiliés utilisent des modèles internes pour évaluer l'impact des problématiques ESG. Ces modèles s'appuient sur des données provenant d'entreprises dont ils gèrent les actifs, d'institutions publiques et d'autres organisations extérieures. Les Affiliés s'appuient également sur des fournisseurs de données indépendants, tels que le Institutional Shareholder Services (ISS), MSCI et Sustainalytics. Lorsqu'ils sont utilisés, ces modèles permettent aux Affiliés d'attribuer une note aux entreprises et autres émetteurs. Cette note ESG peut ensuite être utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

1.2. L'intégration de l'ESG et le risque de durabilité au sein de Natixis Investment Managers S.A.

La démarche d'investissement responsable de NIM S.A. s'inscrit dans le cadre de la politique ESG du groupe Natixis IM. NIM S.A. agit en qualité de société de gestion d'organismes de placement collectif dont elle a délégué la gestion aux Affiliés du Groupe. En conséquence, NIM S.A., bien qu'elle expose les principes clés de son approche en matière d'ESG dans cette politique, s'appuie sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés en charge de la gestion des investissements des fonds sous délégation.

Bien que les risques en matière de durabilité soient en général jugés pertinents pour ces fonds, le degré d'intégration au sein des décisions d'investissement varie en fonction de l'Affilié et selon l'ambition ESG d'un produit telle que décrite dans sa stratégie d'investissement. Les fonds de NIM S.A. faisant la promotion des caractéristiques ESG, ou ayant pour objectif l'investissement durable auraient vocation à privilégier les investissements les mieux notés d'un point de vue ESG afin de limiter l'incidence négative potentielle des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds conformément aux documents réglementaires de ces fonds.

1. <https://www.im.natixis.com/fr/profil>

1.3. Politiques d'exclusion

L'approche d'intégration ESG de certains affiliés peut se matérialiser par l'exclusion de certains investissements. Généralement, ces exclusions s'appliquent à des secteurs ou à des entreprises ou des émetteurs individuels. Les fonds peuvent exclure, par exemple, les investissements dans le tabac, les mines de charbon thermique ou les armes controversées. Compte tenu de la structure multi-affiliés, ces exclusions peuvent varier selon les Affiliés ; il n'existe pas d'exclusions obligatoires à l'échelle du Groupe.

2. Vote et engagement au sein de Natixis Investment Managers S.A.

Natixis Investment Managers S.A. estime que l'engagement avec les sociétés dont les titres

ses fonds investissent - notamment par le biais de l'exercice des droits de vote - est un élément important du processus de gestion des investissements. Le niveau et la nature de l'engagement et du vote peuvent varier en fonction des stratégies d'investissement associées aux fonds. Le vote ne doit pas interférer avec les stratégies sous-jacentes ou les décisions prises par les gestionnaires financiers ni empêcher la vente de participations dans des sociétés. Elle doit toujours soutenir les objectifs et la politique des fonds et veiller à ce que les intérêts des porteurs de parts soient servis au mieux. La politique de vote de Natixis Investment Managers S.A. définit les modalités de respect de ces principes.

Afin de s'assurer que le vote bénéficie du suivi des événements sociaux pertinents au cours du processus de gestion des investissements et qu'il est conforme aux stratégies d'investissement choisies pour atteindre les objectifs et la politique de l'OPCVM concerné, la responsabilité de l'exercice des décisions de vote est confiée, par le biais du mandat de délégation, au gestionnaire financier en charge du processus de gestion des investissements des fonds concernés. Par conséquent, la manière dont les critères ESG sont intégrés dans le processus de vote relève de la discrétion du gestionnaire financier concerné.

3. Prise en compte du risque en matière de durabilité dans le cadre de la politique de rémunération

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, notre politique de rémunération a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et efficace en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que nos pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et soient liées à la performance ajustée aux risques.

4. Programme de surveillance ESG de Natixis Investment Managers S.A.

Dans le cadre de son activité de délégation, NIM S.A. a mis en place un programme de surveillance des sociétés de gestion affiliées appelé Delegation Oversight Program (DOP). Ce programme est opéré par une équipe spécialisée en surveillance des tierces parties. Son objectif est d'identifier, de mesurer et de limiter les risques découlant de la délégation de la gestion de portefeuille aux Affiliés. Le programme DOP utilise une gamme d'outils de surveillance couvrant, entre autres, le dispositif ESG de chaque Affilié.

> En savoir plus :
visitez : im.natixis.com

MENTIONS LÉGALES

En Belgique : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Branche Belge, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.